

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **13 avril deux mille dix sept à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Séverine DENIS, Conseillère Municipale,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. GRASSET
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Mme GOUGUET
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GUENON
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. PINSTON
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. BLANCHER
- André MERCIER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. PINEAU

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Guillaume BLANCHER
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 15 février 2017 : Remarque de M. BARDIN sur le dernier Conseil Municipal la délibération portant sur le transfert partiel de la compétence sportive à Bordeaux Métropole a été adoptée à la majorité des votants et non à l'unanimité des votants (14 voix **POUR**, 3 voix **CONTRE**, 10 ABSTENTIONS).

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

DELIBERATIONS GROUPEES

- 5) FDAEC 2017
- 6) DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC –SDEEG
- 7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES JUNIORS VOYAGEURS »
- 8) CONVENTION DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC BORDEAUX METROPOLE (FIC)
- 10) PERSONNEL - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ANIMATION
- 11) CONVENTION RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA JUNIOR ASSOCIATION – RECONDUCTION
- 12) PERSONNEL – INDEMNITE DE TRANSPORT
- 15) CONVENTION COLLEGE/COMMUNE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LA PLAINE DES SPORTS DU FAISAN
- 16) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE KERMESS
- 17) MEDIATHEQUE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE RECYCLIVRE
- 18) MEDIATHEQUE –PILON DON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'adjonction des deux points suivants :

- 20) DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU C/6232 – FETES ET CEREMONIES
- 21) DELIBERATION PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Sa proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2017-11- FDAEC 2017

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur des opérations susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre du FDAEC conformément à la réunion de l'Amicale des Maires du 10 mars 2017 à AMBARES. Une enveloppe globale de 29 652 € a été attribuée à la ville de Carbon-Blanc. Ces opérations proposées sont les suivantes :

- Mise en conformité de l'éclairage de l'Hôtel de Ville (19 114.64 € HT, soit 22 937.54 € TTC)
- Colombarium au cimetière (6 666 € HT, soit 8 000 € TTC)
- Climatisation de la salle polyvalente (5 337.78 € HT soit 6 405.33 € TTC)
- Eclairage public Place Grossostheim (6 995.76 € HT soit 8 885.00 € TTC)

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-12 - DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC –SDEEG

Afin de financer les travaux d'éclairage public prévus au budget 2017 et notamment l'éclairage de la piste cyclable, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du SDEEG à hauteur de 20% du montant H.T des travaux, hors maîtrise d'œuvre.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-13 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES JUNIORS VOYAGEURS »

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention à l'Association « les Juniors voyageurs » d'un montant de 2 000 € qui permettra aux jeunes carbonblanais de financer leurs actions prévues pour l'année 2017.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-14 - CONVENTION DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC BORDEAUX METROPOLE (FIC)

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Bordeaux Métropole portant sur la réalisation de travaux neufs et de renouvellement de plantations et de mobiliers urbains sur la voirie de la Commune. Cette convention permet à la Commune de définir le programme et à Bordeaux Métropole l'enveloppe financière.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-15 PERSONNEL - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL D'ANIMATION

Afin de conseiller les membres de la Junior Association « les Juniors voyageurs », dans la mise en œuvre d'actions locales et de projets collectifs associatifs, le Conseil Municipal a décidé d'établir une convention avec cette structure pour des interventions ponctuelles d'un animateur et d'un adjoint d'animation, tous deux dépendants du service Education Jeunesse. Aucune rémunération supplémentaire n'est versée à ces animateurs qui interviennent dans le cadre de leur temps de travail.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-16 - CONVENTION RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA JUNIOR ASSOCIATION – RECONDUCTION

Dans le cadre de sa politique conduite en faveur de la jeunesse, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention avec le Réseau National des Juniors Associations qui assistera l'Association « Les juniors voyageurs » dans ses projets. Ainsi, un local sis à la Maison Pour Tous est mis à la disposition de la junior association.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-17 - PERSONNEL – INDEMNITE DE TRANSPORT

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'attribution de primes à certaines catégories d'agents conformément aux décrets en vigueur. L'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-18 - CONVENTION COLLEGE/COMMUNE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LA PLAINE DES SPORTS DU FAISAN

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la convention d'utilisation des équipements de la Plaine des Sports du Faisan par le Collège de CARBON-BLANC

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-19 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE KERMESSE

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la mise à disposition de l'école Pasteur afin que l'Association des parents d'élèves et les équipes enseignantes organisent la kermesse scolaire. Ainsi, cette mise à disposition devra faire l'objet d'une convention entre les parties concernées, à savoir : la municipalité, les directrices des deux écoles, l'association OCCE 33 et son mandataire sur l'école maternelle Pasteur définissant les jours et heures d'utilisation, les locaux et matériels mis à disposition ainsi que les dispositions relatives à la sécurité.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-20 - MEDIATHEQUE – CONVENTION AVEC LA SOCIETE RECYCLIVRE

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une convention avec l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre qui récupérera gratuitement les livres sortis des collections de la Médiathèque. Par la suite, cette Société met en vente ces documents sur internet, 10 % des revenus nets réalisés étant reversés à la junior association « Les Juniors Voyageurs », association choisie par la Commune.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-21 - MEDIATHEQUE –PILON DON

Le Conseil Municipal a délibéré afin de permettre la destruction ou le don de certains ouvrages de la Médiathèque. Certains de ces documents peuvent être donnés à des structures associatives ou municipales ainsi qu'aux établissements scolaires qui en ont exprimé la demande. C'est le cas de l'entreprise Recyclivre mais aussi des écoles élémentaires et maternelles, de l'ALSH, de la Maison de la Petite Enfance

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

DELIBERATIONS DEGROUPEES

2017-22 - COMPTE DE GESTION 2016

Le Compte de Gestion est un document comptable établi par le Trésorier qui dresse le montant des sommes encaissées et dépensées par le Maire. Le but de cette délibération est de vérifier que le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-23 COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisé durant l'exercice. La Section de Fonctionnement de ce document fait apparaître un résultat de clôture de 954 746.11 € (avec report) et la Section d'Investissement un résultat comptable cumulé 65 017.62 € (avec report).

Après en avoir délibéré, Madame BECERRO, Doyenne de l'assemblée a procédé au vote, Monsieur le Maire étant à cet instant sorti de la salle.

VOTE : approuvé à la majorité des voix par 19 voix POUR, 7 ABSTENTIONS.

2017-24 - AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément à la Comptabilité M 14, les résultats de l'exercice précédent doivent être affectés après l'approbation du Compte Administratif. Ceux-ci se résument de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté		001 : Résultat d'exécution 65 017,62 €
	732 933,44 €		1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 221 812,67 €

VOTE : approuvé à la majorité des voix par 25 voix POUR, 2 ABSTENTIONS.

2017-25 TAXES LOCALES

Conformément au budget prévisionnel voté le 16 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe sur le Foncier Non Bâti). Ainsi, les taux appliqués à CARBON-BLANC sont les suivants :

- 18.24 % pour la TAXE D'HABITATION
- 31.92 % pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- 56.15 % pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-26 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT ANNEXE DU BRIGNON POUR L'ACCUEIL D'UNE MICRO-CRECHE

Le Conseil Municipal a décidé

- de mettre en location le bâtiment annexe du Château Brignon
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Madame DUFOUR qui a créé une SAS (Société par Actions Simplifiée) dénommée « El Barco » afin d'y installer la micro crèche « les p'tits cannelés »
- de fixer le montant mensuel du loyer à 800 €, les fluides restant à la charge du locataire.

VOTE : approuvé à la majorité des voix par 21 voix POUR, 7 ABSTENTIONS.

2017-27 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – CREATION - REGLEMENT

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la création d'un Conseil Municipal des jeunes et a adopté son Règlement Intérieur.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-28 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une délégation de pouvoir au Maire portant sur les demandes de permis de construire ou déclarations de travaux au nom de la Commune lorsque cette dernière est propriétaire.

VOTE : approuvé à la majorité des voix par 21 voix POUR, 7 voix CONTRE.

2017-29 - CONSEIL CONSULTATIF – MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une modification du règlement du Conseil Consultatif qui porte sur le fait de procéder à autant de tirages au sort que nécessaire afin que le Collège composé de citoyens soit complet (article 2 : composition du Conseil) et puisse siéger.

VOTE : approuvé à la majorité des voix par 21 voix POUR, 7 ABSTENTIONS.

2017-30 - DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU C/6232 – FETES ET CEREMONIES

A la demande du Trésorier de CENON, il est nécessaire de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

2017-31 - PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Conseil Municipal a décidé

- De participer à compter du 1^{er} juillet 2017, dans le cadre de la procédure dite de « labellisation » (procédure dont les garanties sont assurées par les opérateurs suivant un cahier des charges défini), à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents,
- De verser une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

VOTE : approuvé à l'unanimité des voix par 28 voix POUR

INFORMATIONS

- Décisions de l'ordonnateur

En section d'investissement :

OPERATIONS/LIBELLES	Articles/Sous- Fonction	DIMINUTION Section des Dépenses	AUGMENTATION Section des Dépenses
Dépenses imprévues	020/01	730 €	
Opération 43 : Îlot Thérèse	21534/814		730 €
TOTAUX		730 €	730 €

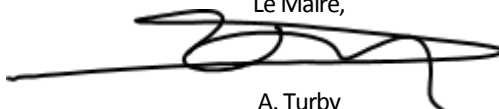
En section de fonctionnement :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Dépenses imprévues	01.022	2 000 €		
Subventions de fonctionnement aux Associations			025.6574	2 000 €
TOTAUX		2 000 €		2 000 €

La séance est levée à 21 h 30

Fait à Carbon-Blanc, le 24 avril 2017

Le Maire,



A. Turby